



**Mézenc  
Loire  
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260604-2026077-DE  
Reçu le 09/06/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL**  
**10 PLACE SAINT-ROBERT**  
**43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL**

**N° 2026. 077**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 27/05/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 36 | Votants : 40 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 40

**SÉANCE du 4 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 4 juin à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Fay-sur-Lignon, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

**Membres présents** : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jessy LECREUX, Raphaël BONNET, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean Luc CHAMBON, Chantal GUENARD, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Florence JULIEN, Serge FLECHET

**Procuration de** : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Isabelle ROCHE à Raphaël BONNET, Raymond Abrial à Florence JULIEN, Jérôme ANDRE à Stéphane SAGUETON

**Secrétaire de séance** : Rémi LANGLOIS

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE**

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,  
Vu le projet de convention de mise à disposition,  
Vu l'accord de Mme Caroline JOUBERT, secrétaire de Mairie titulaire de la mairie de Chamalières sur Loire,  
Considérant l'accroissement d'activité du service urbanisme de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la mairie de Chamalières sur Loire dans le cadre d'une mise à disposition,  
Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition,  
Considérant que cette convention doit préciser, les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

**Le Président, Jean-Marc FARGIER**

